

Objet : Décision portant délégation de signature de M. Christophe Guy, directeur de l'UTC, à Mme Céline Penot, responsable du pôle recrutement au sein de la direction des ressources humaines à compter du 18 octobre 2021.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 14 janvier 2021 portant nomination de M. Christophe Guy aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2021,

Vu la note d'organisation de l'université de technologie de Compiègne.

DÉCIDE

Article 1 : délégation de signature en matière administrative

Délégation est donnée à Mme Céline Penot à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences en matière de ressources humaines :

1. les convocations individuelles des candidats aux concours organisés par l'établissement,
2. les réponses positives aux ATER,
3. les réponses négatives aux candidats aux concours d'enseignants-chercheurs,
4. les réponses négatives aux candidats pour les autres postes.

Article 2 : absence ou empêchement

Christophe Guy, directeur de l'UTC, Jean Pieri, directeur général des services de l'UTC et Lydia Vignolle-Dupré, directrice des ressources humaines, peuvent intervenir à tout moment pour signer tous les actes, documents et décisions concernés par la présente délégation de signature.

Article 3 : prise d'effet de la présente décision

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 18 octobre 2021 et prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

Article 4 : affichage de la présente décision

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente au sein de la direction des ressources humaines.

Article 5 :

Le directeur général des services de l'UTC est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le directeur de l'UTC,

Christophe Guy



Original :

Copies :

service des affaires générales et juridiques
service/département/direction concerné(e)s
direction des affaires financières
agent comptable
intéressés
rectorat

Diffusion :

rubrique « actes réglementaires »

Service des
affaires générales et juridiques

☎ 03-44-23-73-76

✉ sagi@utc.fr

Université de technologie
de Compiègne

Rue du docteur Schweitzer
CS 60319
60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23
www.utc.fr